****

**INFO PANDÉMIE 2020 (Numéro 18)**

**RENCONTRE MSSS-milieu associatif**

**23 octobre 2020**

**Rencontre TEAMS avec le MSSS et le milieu associatif**

Présences :

MSSS : Geneviève Poirier et Améline Bourque

OPHQ : Valéry Thibault

AQRIPH : Isabelle Tremblay et Pauline Couture

Autres organismes : COPHAN-FQA-SQDI

# directives INSPQ milieux de vie

L’INSPQ va publier dans les prochains jours sur son site Internet, des directives particulières sur la prévention et le contrôle des infections dans les milieux de vie et de réadaptation dans le but d’être cohérent avec les autres milieux.

# Déconditionnement

Il y a actuellement une mise à jour de la directive de la prévention du déconditionnement. Elle devrait être diffusée au début la semaine prochaine.

# Directive dp-di-tsa

Il y a mise en place d’un comité responsable de la mise en œuvre de la directive dans chaque établissement, comité qui relève de la direction ou de la DGA, donc d’un gestionnaire avec une autorité. Le MSSS voulait un comité des personnes responsables de la directive. Les établissements sont plus solides que lors de la première vague, car il y a déjà des mécanismes qui sont réactivés ou se poursuivent.

Les établissements ont nommé comme besoins :

* L’enjeu des ressources humaines et il est présent pour tous entre autres pour les infirmières. Le MSSS évalue comment un établissement pourrait porter main forte à un autre.
* L’enjeu de la mobilité 0 des ressources est presque impossible dans certains secteurs. Il y a un défi pour l’utilisation des technologies (il n’y a pas Internet partout) et le défi de réorganiser le travail.

# Plan d’action du MSSS (Directive DP-DI-TSA)

Il y a des besoins que les outils soient résumés et tous les établissements sont en train de développer des outils pour résumer l’annexe 2. Deux personnes ont été embauchées au MSSS afin d’élaborer un plan d’action pour déterminer quelles sont les actions que les établissements devraient mettre en place pour soutenir la mise en œuvre de la directive. Par exemple, élaborer une brochure d’information pour les personnes et les familles, mettre en place un mécanisme de concertation avec les organismes et les autres acteurs locaux, développer un outil pour ajuster les activités en cas de confinement, un outil pour la prévention du risque du déconditionnement, etc.

Le MSSS va s’assurer du partage des outils et du soutien des établissements.

# Déconditionnement

Lors de la première vague, le MSSS avait demandé aux établissements d’appeler tout le monde en service ou pour qui le service était suspendu. Les personnes ont été appelées et certaines à quelques reprises. Ces appels ont repris cet automne et le constat est que 10 % des gens ne vont pas bien et nécessitent des services à court terme.

De plus, les établissements ont des difficultés à faire les appels, car lors de la première vague des services n’étaient plus donnés, mais actuellement il y a moins de délestage alors moins de personnes pour faire les appels.

Le travail est partagé dans certaines régions entre les établissements et des organismes communautaires afin d’assurer un filet social aux personnes.

# Isolation de personnes

Dans certains milieux d’hébergement des personnes seraient isolées dans leurs chambres ce qui est inacceptable comme pratique pour le MSSS. Ça va à l’encontre de la directive du déconditionnement, les gens doivent avoir des activités.

Dans une région, les directions de la qualité et clinique ont visité les milieux et ils ont ensuite développé des activités adaptées et alternatives dans les milieux. Le plan d’action du MSSS devrait prévoir que les établissements doivent se doter de tels mécanismes.

# DÉlestage

L’importance d’une alternance pour s’assurer que tous aient des activités est soulignée au MSSS, car ce sont souvent les mêmes personnes qui se retrouvent sans activités. Dans le cadre du délestage, les activités peuvent être moins intensives, mais il faut s’assurer qu’il y ait une offre de services pour tous.

# Prêts de locaux aux organismes

Une demande avait été adressée au MSSS de favoriser le prêt de locaux par les établissements aux organismes communautaires dans le contexte de la pandémie. Les autorités du MSSS de la direction de la prévention et du contrôle des infections ont demandé aux établissements de fermer les portes aux visiteurs.

Toutes les activités devaient cesser incluant celles qui étaient réalisées par des organismes communautaires, ce qui explique les avis reçus récemment. Le MSSS est prêt à étudier des demandes d’organismes dans des cadres précis d’organisation de services.

# Relations ROP/Établissements

L’AQRIPH souligne que les relations entre les établissements et les ROP s’avèrent difficiles dans certaines régions. Comme ce sujet est discuté régulièrement avec le MSSS, l’AQRIPH a fait part qu’un sondage avait été tenu auprès des ROP récemment et qu’une rencontre nationale avait lieu sur le sujet le mardi 27 octobre prochain. Geneviève Poirier attend notre retour et si des actions sont nécessaires auprès d’établissements, elles seront réalisées par le MSSS.

Les prochaines rencontres avec le MSSS sont aux dates suivantes :

* 13 novembre, 11h
* 4 décembre, 11h

Voilà pour les dernières nouvelles.

Isabelle Tremblay

Directrice de l’AQRIPH

23 octobre 2020